

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE VAOUR**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	22	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D58-2025 MODIFICATION DES INTERETS COMMUNAUTAIRES

Le Président propose au conseil communautaire de mettre à jour les intérêts communautaires pour les mettre en cohérence avec la modification des statuts en date du 18/07/2024 et l'intégration des dernières communes.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Dans le cadre des compétences supplémentaires :

- ***Au titre de la politique culturelle et sportive***
 - o ***Equipements sportif***

Retrait du terrain de foot de Vaour suite à la délibération du 18 juin 2024

- ***Au titre des équipements préélémentaire et élémentaires du territoire :***
 - o Le Groupe Scolaire école bioclimatique de Cordes sur Ciel
 - o L'école Francis Dupas de Vaour
 - o L'école Maurice Boyer de Penne
 - o L'école **et la micro crèche** de Milhars
 - o **L'école de Donzac**
 - o **L'école de Salles sur Cérou**
 - o **L'école de Laparroquial**

- ***Au titre de la Politique de Service au Public***

- Les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse au travers de la **Convention Territoriale Globale (CTG) CAF – MSA**
- **La Micro Crèche de Milhars**

- **Au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement :**
 - L'entretien des berges des rivières et affluents traversant les communes de St Martin Laguépie, St Marcel Campes, Mouzieys-Panens, Cordes du Ciel, Les Cabannes, Vindrac-Alayrac, Marnaves, Labarthe-Bleys, Milhars, **Salles sur Cérrou** » dans le cadre de la gestion déléguée au syndicat mixte Vère -Cérrou et au syndicat mixte du Viaur

- **Au titre des actions liées aux politiques contractuelles du territoire :**
 - Le fonctionnement des écoles de Cordes sur Ciel, Vaour, Penne, Milhars, **Donnazac, les SRPI de Laparroquial et Salles su Cérrou**
 - Le transport à la demande sur l'ensemble des **25** communes de la 4C

ENTENDU LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VALIDE la modification des intérêts communautaire tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date